M. Breithaupt:

- D. L'entreprise de Chalk-River ou l'une de ses entreprises associées livretelle à l'industrie quelque sous-produit utilisable dans son état actuel? Je crois savoir que l'industrie devrait exécuter de nombreux travaux de recherche visant à l'application des isotopes (et la chose est vraie de tout autre sous-produit), avant qu'on puisse en faire vraiment une application commerciale?—R. Les intéressés doivent décider à quel usage ils veulent les appliquer; cette décision prise, il existe d'abondants renseignements à leur disposition. Certaines compagnies s'occupent de reneigner le public à ce sujet.
- D. D'après les renseignements que nous avons reçus l'autre jour, il n'y a aucun emploi que je sache auquel ces sous-produits pourraient être appliqués immédiatement, sous la forme qu'ils prennent à leur sortie de Chalk-River?—R. C'est possible, mais cela n'a pas grande importance; il est facile de transmuer les isotopes radioactifs à nombre atomique en radioéléments et beaucoup de laboratoires en transmueraient aussitôt s'ils avaient des demandes à ce sujet.
- D. Est-ce une opération très difficile pour toute entreprise industrielle au Canada d'utiliser n'importe lequel de ces sous-produits dans son état actuel?—R. Oui, et c'est pourquoi je ne me suis pas servi du terme de sous-produit pour désigner les radioéléments. J'ai dit qu'un bon domaine de recherche est celui de la transmutation des isotopes en radioéléments de décèlement.
- D. A l'intention de l'industrie?—R. A l'intention des laboratoires et de leurs opérations.
 - D. Nous voilà, je crois, éclaircis sur ce point.

M. Green:

- D. Monsieur Mackenzie, vous avez dit que les renseignements sur l'application de l'énergie atomique à des fins industrielles sont tenus secrets à présent, "classés comme secrets" comme vous dites, mais si je vous comprends bien, une fois la divulgation permise, l'industrie canadienne pourra les obtenir, comme celle des États-Unis peut les obtenir?—R. Exactement.
- D. Y a-t-il quelque accord conclu avec les États-Unis à cette fin?—R. Les renseignements dits "déclassés" tombent dans le domaine public.
- D. C'est-à-dire simplement qu'une fois la divulgation permise, le monde entier sera en possession de ces renseignements?—R. C'est là l'effet de leur divulgation.
- D. N'y a-t-il aucun accord avec les États-Unis stipulant que les entreprises canadiennes seront placées exactement sur le même pied que celles des États-Unis qui se sont occupées de développement d'énergie atomique?—R. Non, mais une fois la divulgation permise, toutes les entreprises seront sur le même pied. La *General Electric* se trouve dans une situation un peu plus favorable par suite de sa plus grande expérience acquise en dirigeant l'usine de Hanford, mais les États-Unis comptent des milliers d'autres compagnies qui sont aussi étrangères au projet que celles du Canada. Il est entendu que la *General Electric* a une filiale au Canada.

L'essentiel est que la divulgation de renseignements secrets sur une entreprise ne peut être permise dans un pays et interdite dans un autre.

D. La General Electric aux États-Unis aura une très forte avance sur les compagnies des autres pays. Il est probable qu'elle ne se mettra pas à produire au Canada, mais qu'elle prendra de l'expansion aux États-Unis.